



Election de Mister BEAR Belgium Règlement (Version de 1 mai 2022)

1. Généralités et définition
2. Les candidats
3. Inscription
4. Coûts liés à l'événement
5. Entretiens individuels
6. Show
7. Le jury
8. Décompte des points
9. Litiges
10. Obligations du gagnant
11. média et communication
12. Prix
13. Droits de sponsoring
14. Comportement
15. Conformité au règlement
16. Changement du règlement
17. Le comité " BELGIUM BEARPRIDE"

Annexe A : Programme du candidat Mr Bear Belgium

1. Généralités et définition :

1.1 Généralité :

L'élection Mister Bear Belgium est un événement non lucratif. L'élection est organisée à Bruxelles par l'association «BELGIUM BEARPRIDE ». cette association a pour but la visibilité Ours, mais aussi de nombreux engagements militants relatifs à la communauté LGBTQI+ et est, notamment, représentée à la Rainbow House Brussels, la Confédération des associations francophones et la Belgium Pride.

A l'occasion de la Belgium bearpride, l'un de ses buts est d'élire un candidat représentant la communauté "bear". Le gagnant de l'élection "mister bear Belgium" sera porteur du titre pendant une année. Pendant cette période il représentera la communauté ours belge.

1.2 Définitions :

La **communauté bear** (aussi dénommée **communauté ours**) est une subdivision de la communauté gay. On entend par "Bears" - prononcer : [bairz] et non [birz] - (ours en français), les hommes homosexuels et bisexuels porteurs de pilosité faciale et corporelle plus ou moins fournie et visible.

Certains bears sont également enveloppés ou gros ; ce n'est pas nécessairement une caractéristique de différenciation.

Les ours peuvent également se distinguer en différents sous-groupes, comme par exemple :

- les «*musclebears*» ou ours musclés,
- les «*chubbybears*» ou les personnes qui s'identifient comme étant bien portantes jusqu'à obèses,
- les «*daddybears*» où les ours plutôt âgés avec des-sous-catégories «*polardaddies*» ou «*silverdaddies*» appréciés pour leurs pilosités blanche ;
- d'autres catégories de la scène bear, les «*cubs*» (littéralement garçons), principalement des hommes jeunes qui ont déjà les atouts pour devenir de futurs ours,
- les amoureux des ours, qui sont appelés «*chasers*» (littéralement chasseurs). Ces hommes sont souvent minces et affichent une préférence pour les bears.

L'asbl Belgium Bearpride milite tout particulièrement pour dépasser les simples définitions relatives aux aspects physiques, en soutenant que l'appartenance à la communauté bear est aussi un état d'esprit prônant des valeurs telles que l'inclusivité, le respect de la différence et la tolérance et que les seules caractéristiques corporelles ne doivent pas être une barrière.

1.3 - généralités du déroulement de l'élection

Les candidats devront être présents du jeudi 22 septembre au dimanche 25 septembre 2022 et respecter le programme officiel de la Belgium Bear Pride.

Le Vendredi 23 septembre 2022 les candidats seront questionnés individuellement par le jury.

Le samedi 24 septembre 2022, les candidats se présenteront sur la scène de l'événement «élection Mr Bear Belgium» et participeront à la mise en scène. Ils devront convaincre le public et le jury pendant cette soirée officielle avec un ou plusieurs shows personnel(s) et collectif(s) ainsi qu'une courte présentation personnelle et du projet qu'ils souhaitent défendre au cours de leur mandat.

Une liste des activités complètes sera remise aux candidats et sera visible sur le site web www.belgiumbearpride.be.

Le dimanche 25 septembre, le gagnant sera présent aux événements organisés par la Belgium bear Pride.

2. Les candidats

L'élection est réservée aux hommes majeurs de nationalité Belge ou habitant en Belgique de manière officielle.

Ils doivent faire partie de la communauté ours gay et s'engager à être disponible pour promouvoir la communauté ours.

Ils doivent au moins parler une langue officielle belge et favorablement s'exprimer en anglais. Il est toutefois possible au comité de déroger à cette règle. Par exemple le candidat a son domicile à l'extérieur mais s'engage à être présent un nombre de weekends à Bruxelles (Belgique) par ans.

Dans tout les cas la candidature sera évaluée par le comité et dans le cas favorable validée par un PV de réunion.

3. Inscription

Chaque candidat doit s'inscrire en remplissant le formulaire disponible sur le site internet.

Il devra aussi envoyer une photo personnelle que la Belgium Bearpride pourra utiliser pour les publications sur son site web ou autres réseaux sociaux .

Le formulaire d'inscription est à envoyer par courrier électronique avant le 15 aout 2022.

Les candidatures après cette date pourront être refusées.

Contact: info@belgiumbearpride.be

4. Coûts liés à la participation

La participation au concours est gratuite.

Les coûts spécifiques liés aux activités sont aux propres frais des candidats.

Une garantie de 25 euros est requise pour l'inscription ; cette garantie sera remboursée, quel que soit le résultat du candidat lors de l'élection.

Si le candidat ne se présente pas à l'élection, la garantie sera considérée perdue et non remboursable.

La garantie doit être payée sur le compte de l'asbl BELGIUM BEARPRIDE

L'inscription est officielle uniquement une fois que la garantie a été reçue.

BELGIUM BEARPRIDE

IBAN : BE88 7360 4872 0841

BIC: KREDBEBB

5. Entretiens individuels

Au cours de l'élection, les candidats prendront part à un entretien individuel avec le jury.

Il leur sera permis de parler dans leur langue maternelle. Etre multilingue est un plus.

À cette occasion, le candidat présentera le projet qui lui tient à cœur et qu'il souhaitera défendre tout au long de son mandat.

Cet entretien comptera pour le quart des points qui seront attribués pour l'élection

Cette interview devrait se dérouler le vendredi 23 septembre 2022.

6. Présentation sur scène – show pendant l'élection le samedi.

Les candidats seront présentés sur scène, lors de la soirée d'élection de Mr Bear Belgium.

Le but est de créer une cohésion entre les candidats et de présenter un show qui doit animer activement la soirée.

Il ne s'agira pas d'un exercice difficile et chacun pourra y participer ; il vous sera demandé de porter des vêtements correspondants au thème de la soirée.

Le(s) lieu(x) et dates des répétitions seront communiquées une fois les inscriptions closes.

Une répétition dans la salle de fête aura lieu le samedi 24 sep de 17h à 19h00.

7. Jury

Les juges de ce concours sont des figures clés de la scène ours et gay, rassemblés par le bureau de l'asbl Belgium Bear Pride.

8. décompte des points

la note de chaque candidats sera établie sur 100 points

Entretien individuel - Le jury donnera une note à chaque candidat, relative à l'entretien individuel ; jusqu'à 40 points pourront ainsi être attribués par le jury à chaque candidat ;

Show / passage sur scène

pour la(les) prestation(s) effectuée(s) sur scène auxquels seront additionnés jusqu'à 30 points attribués par les votes du public (nombre de votes exprimés pour chaque candidat divisés par nombre de votes total) ; et 30 points par une vote online (website / sms / ..)

En cas d'égalité de points, le jury débattrra pour arbitrer l'attribution du titre au gagnant.

- Interview jury 40 %
- Votes online / sms 30 %
- Votes publique sur place 30 %

9. Litiges :

Si le résultat de l'élection est sujet à litige, un courrier devra être adressé par courrier électronique à l'organisation à info@belgiumbearpride.be au plus tard 14 jours après l'élection. L'organisation enquêtera et formulera un point de vue sur la légitimité du déroulement de l'élection si besoin.

10. Obligations du gagnant :

10.1 - écharpe

Il est demandé au gagnant de porter son titre et son écharpe de manière décente lors de ses différentes activités et représentations. Il n'est pas approprié de porter l'écharpe dans les lieux spécifiques comme l'intérieur d'une backroom, sur des photos érotiques ou pornographiques, etc. En cas de doute, il sera toujours opportun que le porteur de l'écharpe demande l'avis d'un membre du bureau de l'asbl Belgium Bear Pride

En cas de perte ou de dommage à l'écharpe officielle, le gagnant sera obligé de la remplacer à ses propres frais. Cette écharpe sera transmise au gagnant de l'année suivante.

10.2 - partenaires

Le gagnant ne devra pas faire la promotion ni communiquer ou porter de vêtements présentant des logos de bars/clubs /soirées et partenaires autres que ceux de l'asbl Belgium Bearpride ou pour lesquels l'asbl Belgium Bearpride lui aura accordé une autorisation écrite explicite.

10.3 - présence

Le gagnant représentera les ours de Belgique lors des événements à l'intérieur et l'extérieur du Pays.

Quand il assistera à un événement, il portera son écharpe de manière visible pour que les gens aient connaissance de la présence de Mr Bear Belgium.

Il devra faire une apparition sur la plupart des grands événements gay et en particulier dans les événements ours.

Sa présence, vêtu de l'écharpe mr bear Belgium, est obligatoire sur:

- la Belgian Pride en mai 2023 et l'Antwerp Pride en août 2023
- l'élection de Mr Bear Belgium en septembre / octobre 2023 pour la passation de l'écharpe.

Il devra être présent, vêtu de l'écharpe Mr bear Belgium:

- la Bear Pride à Cologne novembre 2023.
- Fierté Ours de Paris 2023
- Amsterdam Bear Pride 2023
- Mr Bear Europe ou toute autre élection à laquelle l'asbl décidera d'inscrire son candidat après avoir reconnu l'organisme electeur comme légitime. Toute participation en tant que candidat ou représentant de la Belgium Bear Pride ou de Mister Bear est strictement interdite
- Leatherpride Antwerp - l'élection de Mister Leather Belgium en mai 2023.

11. Media et communication

Les candidats et le gagnant de l'élection autorisent l'asbl Belgium Bear pride à utiliser

- les photos, textes, interview et vidéos qu'ils lui auront envoyées,
- les photos, textes, interview et vidéos réalisés au cours de la Belgium Bear Pride à laquelle ils se sont inscrits
- les photos, textes, interview et vidéos réalisés au cours des événements organisés par la Belgium Bear Pride auxquels ils auront pris part
- les photos, textes, interview et vidéos réalisés au cours des événements au cours desquels les candidats et le gagnant de l'élection auront pris part à l'invitation de la Belgium Bear Pride pour l'illustration de ses publications, de son site internet ou des comptes dont elle dispose sur les réseaux sociaux.

Cette autorisation pourra être transmise par l'asbl Belgium Bear Pride à des medias externes qui souhaiteraient rapporter les activités de l'asbl Belgium Bear Pride et/ou de Mr Bear Belgium.

12. Prix

Les prix sont offerts par les sponsors.

Une liste sera publiée sur le site www.belgiumbearpride.be

13. Droits de sponsoring

L'utilisation de la référence à la Belgium Bear Pride et à l'élection ou au titre de Mr Bear Belgium sont exclusivement réservés aux différents partenaires et sponsors de l'asbl Belgium Bear Pride.

Toute autre référence ou utilisation du nom de l'asbl ou du titre Mr Bear Belgium - en Belgique ou à l'étranger, par une entreprise privée, publique ou une association - devra passer par un aval écrit du bureau de l'asbl Belgium Bear Pride, qui se réserve souverainement le droit d'accorder ou de refuser son utilisation sans avoir à justifier de sa décision.

Le titre Mr Bear Belgium ou la participation à l'élection de Mr bear Belgium ne peut pas permettre la promotion d'une activité commerciale, sauf avec le consentement écrit exprès du comité.

14. Comportement

Les candidats à l'élection, parce qu'ils s'engagent à représenter leur communauté ont, à ce titre, un devoir d'exemplarité.

Il ne peut y avoir qu'un seul gagnant à cette élection. Il est demandé à chacun des candidats de se comporter avec fair-play et de communiquer de façon positive sur le concours, qu'importe le résultat.

Nous souhaitons que ceux qui n'auront pas été élus se montrent "bon perdants" et avec un cœur pour cette communauté.

Il sera demandé à chacun des candidats ainsi qu'au gagnant de l'élection de se comporter convenablement et porter des vêtements appropriés dans le cadre des activités de l'asbl Belgium Bear Pride ou lorsqu'ils représenteront le titre de Mr Bear Belgium.

Dans le cadre de l'élection et des activités liées au titre de Mr bear Belgium, organisées ou non par l'asbl Belgium Bear Pride, il est strictement interdit de porter des symboles politiques, syndicaux, religieux, ou discriminatoires envers quelques communautés ou groupes que ce soit.

Si le gagnant souhaite abandonner son titre prématurément, il devra restituer également tous les prix reçus à l'organisation.

15. Conformité au règlement

En cas de non-respect du règlement, l'organisation peut disqualifier le candidat ou retirer le titre de Mr Bear Belgium.

L'asbl Belgium Bearpride est chargée d'analyser et juger la non-conformité dudit règlement.

16. Changement de règlement

L'organisation pourra procéder aux changements nécessaires du présent règlement à tout moment. Les candidats et le gagnant de l'élection en seront informés par courrier électronique.

17. Le comité « Belgium Bearpride »

asbl Belgium Bearpride - Rue Marché au Charbon, 42 - 1000 Bruxelles

Président : Dimitri De Vreeze

18. Précisions

- toutes les dates communiquées dans le présent règlement le sont à titre indicatif.

Elles seront confirmées au fur et à mesure aux candidats et au gagnant.

- les références à l'asbl se font indifféremment à « Belgium Bearpride » ; cette référence pourra être traduite dans d'autres langues, notamment français ou flamand sans que cesse de s'appliquer le présent règlement. Il en va de même pour le titre de Mr Bear Belgium.

J'ai lu le règlement présent et je l'approuve.

Je suis d'accord pour que soient publiés et diffusés les photos, textes et autres matériels visuels réalisés au cours des différents événements de l'asbl, par l'asbl, dans la presse et pour le site Internet et médias sociaux de l'organisation, comme publicité pour les événements actuels ou futurs.

Fait le à

Nom: Prénom:

Signature: